



GRAND DAX AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le SEPT du mois de DECEMBRE à 18h00, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le 1^{er} DECEMBRE 2022, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – M. Pascal DAGES – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENault – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAX – Mme Florence PEYSALLE – M. Vincent MORA – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – M. Philippe LAFFITTE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – M. Jean LAVIELLE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – M. Laurent LAFOURCADE – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. Alexis ARRAS
Mme Chantal FRAYSSE

Donne pouvoir à :

M. Julien RELAX
M. Philippe LAFFITTE

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Alexis ARRAS – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – Mme Chantal FRAYSSE – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT – Mme Christelle LALANNE – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

OBJET : FINANCES – CLOTURE, PROLONGATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET REVISION DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP/CP), DM N°2 EXERCICE 2022

Monsieur le Vice-président expose,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2311-3 I,

Vu la délibération n° 20-2022 du Conseil communautaire en date du 6 avril 2022 portant clôture, révision, prolongation des autorisations de programmes et révision des crédits de paiements des Autorisations de Programmes AP/CP,



Vu la délibération n° 90-2022 du Conseil communautaire en date du 14 septembre 2022 portant création, d'autorisations de programmes et révision des crédits de paiement des Autorisations de Programmes AP/CP.

Pour ne pas alourdir la section d'investissement des budgets et améliorer leur taux de réalisation, le Grand Dax utilise la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) depuis 2012. Cela permet d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant une programmation dépenses / recettes et de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur liquidation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Il convient d'une part, de prolonger, de réviser et d'ajuster le montant ou la répartition des crédits de paiement de certaines autorisations de programme initialement prévus pour tenir compte des besoins réels sur l'exercice 2022 et des crédits nécessaires en 2023 dans l'attente du vote du budget primitif, conformément au tableau joint en annexe. Les AP/CP prolongées en 2023 sont les suivantes :

- AP 109 – Centre Aquatique communautaire,
- AP 146 – Aides individuelles aux entreprises,
- AP 147 – Fonds de concours aux communes rurales.

D'autre part, il convient de clôturer les Autorisations de Programmes suivantes, conformément au tableau joint en annexe :

- AP 117 – Extension de la déchetterie de St Paul les Dax pour un montant total de 599 626.86€.
- AP 126 - Logement social 2017/2021 pour un montant total de 1 641 500€.
- AP 134 – Fonds de concours aux communes rurales pour un montant total de 275 877.23€
- AP 135 – Aides individuelles aux entreprises pour un montant total de 524 190.03€
- AP 136 – Aménagement des abords du centre aquatique pour un montant total de 1 659 527.24€.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE la prolongation et l'ajustement des Crédits de Paiement et des Autorisations de programmes suivantes selon les besoins réels de l'exercice 2022 et des crédits nécessaires en 2023 dans l'attente du vote du budget primitif :

- AP 109 – Centre Aquatique communautaire,
- AP 146 – Aides individuelles aux entreprises
- AP 147 – Fonds de concours aux communes rurales

Conformément au tableau joint en annexe.

Article 2 : APPROUVE la clôture des Autorisations de Programme suivantes :

- AP 117 – Extension de la déchetterie de St Paul les Dax pour un montant total de 599 626.86 €.
- AP 126 - Logement social 2017/2021 pour un montant total de 1 641 500 €.
- AP 134 – Fonds de concours aux communes rurales pour un montant total de 275 877.23 €
- AP 135 – Aides individuelles aux entreprises pour un montant total de 524 190.03 €
- AP 136 – Aménagement des abords du centre aquatique pour un montant total de 1 659 527.24 €.

Conformément au tableau joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché/Publié le 13/12/2022

ID : 040-244000675-20221207-DEL123_APCP-DE



Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulbos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 7 décembre 2022

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché/Publié le 13/12/2022

ID : 040-24400675-20221207-DEL123_APCP-DE



CLOTURE, PROLONGATION, REVISION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET REVISION DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022 - DM N°2

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP				Restes à financer (exercice au-delà de 2023)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2021)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022	Crédits de paiement 2023		
D-109 2015 Centre aquatique	16 254 274	0,00	16 254 274,43	15 975 363,09	69 283,92	209 627,42	0	
D-117 2015 Extension déchetterie St Paul les Dax	600 000	-373,14	599 626,86	589 134,06	10 492,80	0,00	0	
D-126 2017 Logement social 2017/2021	1 718 000	-76 500,00	1 641 500,00	1 517 000,00	124 500,00	0,00	0	
D-134 2019 Fonds de concours aux communes rurales	276 000	-122,77	275 877,23	245 877,23	30 000,00	0,00	0	
D-135 2019 Aides individuelles aux entreprises	535 000	-10 809,97	524 190,03	487 947,97	36 242,06	0,00	0	
D-136 2019 Aménagement des abords du centre aquatique	1 667 000	-7 472,76	1 659 527,24	1 608 756,68	50 770,56	0,00	0	
D-142 2020 Système d'endiguement GEMAPI	1 802 400	0,00	1 802 400,00	336 424,94	1 053 400,00	412 575,06	0,00	
D-146 2020 Aides individuelles aux entreprises	500 000	0,00	500 000,00	240 432,60	206 000,00	53 567,40	0,00	
D-147 2020 Fonds de concours aux communes rurales	180 000	0,00	180 000,00	78 473,50	15 000,00	86 526,50	0,00	

BUDGET ANNEXE - EAUX PLUVIALES

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP				Restes à financer (exercice au-delà de 2023)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2021)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022	Crédits de paiement 2023		
D-144 2020 Schéma directeur assainissement pluvial 1	1 050 480	0	1 050 480,00	403 733,16	438 800,00	207 946,84	0,00	

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché/Publié le 13/12/2022

ID : 040-244000675-20221207-DEL123_APCP-DE



Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché/Publié le 13/12/2022

ID : 040-24400675-20221207-DEL123_APCP-DE

